

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 9 décembre 2025 à 18h00****Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération  
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

1	AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
2	AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
3	AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
4	AIX-LES-BAINS	T DUBOUCHET REVOL Karine	Départ après la délibération 6
5	AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
6	AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	Pouvoir de Philippe OBISSIER
7	AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
8	AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
9	AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Départ après la délibération 6
10	AIX-LES-BAINS	T MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
11	AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	
12	AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	
13	AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	
14	AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
15	BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
16	BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	
17	BRISON SAINT INNOCENT	T MASSONNAT Marthe	Pouvoir de Marina FERRARI
18	CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	Départ après la délibération 5
19	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	Pouvoir de Danièle BEAUX-SPEYSER
20	ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
21	ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
22	ENTRELACS	T GRANGE Yves	
23	ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
24	GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
25	GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
26	GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
27	GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
28	LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
29	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
30	LE BOURGET DU LAC	T LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
31	LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
32	LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Édouard	
33	LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
34	MERY	T FONTAINE Nathalie	
35	MERY	T ROULET Stéphane	
36	MOTZ	T CLERC Daniel	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN

37	MOUXY	T PERSON Armelle	Pouvoir de José BONICI
38	PUGNY-CHATENOD	T CROUZEVIALLE Bruno	Arrivé après la délibération 2
39	RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
40	SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	Départ après la délibération 7
41	SAINT OURS	T ALLARD Louis	
42	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
43	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
44	TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
45	TRESSERVE	T MOULIN Annie	Départ après la délibération 6
46	TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
47	VIVIERS DU LAC	T AGUETTAZ Robert	
48	VIVIERS DU LAC	T SCAPOLAN Martine	
49	VOGLANS	T BERNON Martine	
50	VOGLANS	T MERCIER Yves	

23 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS	CAMUS Gilles
CHANAZ	HUSSON Yves

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 2 décembre 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 34 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 49 présents et 7 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

## DÉLIBÉRATION

N° : 13 Année : 2025

Exécutoire le : 16 DEC. 2025

Publiée / Notifiée le : 16 DEC. 2025

Visée le : 16 DEC. 2025

### COMMANDE PUBLIQUE

#### Adhésion à la centrale d'achat Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH)

Le Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) est un groupement d'intérêt public (GIP) créé en 2007 pour mutualiser les achats hospitaliers.

Il s'adresse aujourd'hui à tous les acteurs du secteur sanitaire, médico-social et social ainsi qu'aux collectivités territoriales.

Il est structuré autour de :

- Une centrale d'achat labellisée « relations fournisseurs et achats responsables »
- Un centre de ressources et d'expertise : guichet de l'acheteur hospitalier responsable, centre de formation, éditions, conseil, solutions informatiques achat.

Les objectifs de la centrale d'achat RESAH sont multiples :

- Faciliter l'accès à des marchés publics mutualisés, adaptés aux besoins des établissements publics et collectivités territoriales,
- Optimiser les processus d'achat grâce à une gestion centralisée et simplifiée,
- Réduire les coûts d'acquisition par la mutualisation des volumes et la négociation de conditions avantageuses,
- Garantir la conformité réglementaire des procédures d'achat,
- Favoriser la transparence et la traçabilité dans l'exécution des marchés,
- Offrir un accompagnement personnalisé via des interlocuteurs dédiés, assurant réactivité et expertise,
- Renforcer la relation avec les titulaires de marchés, en assurant un suivi opérationnel et stratégique.

Les marchés référencés par le RESAH couvrent un large éventail de besoins identifiés par GRAND LAC, notamment grâce à des fournisseurs déjà reconnus et expérimentés auprès de la collectivité.

Le RESAH n'exige pas d'exclusivité lors de l'utilisation de ses marchés, et permet de résilier la souscription à un marché à tout moment. L'engagement à un marché vis-à-vis du titulaire est indiqué et spécifié dans l'accord cadre de ce dernier.

Il est donc proposé que Grand Lac adhère à cette centrale d'achat, notamment pour les besoins liés au numérique et l'informatique (téléphonie fixe et mobile, liaison M2M, liaison VPN, accès Internet professionnel, et à terme d'autres solutions et besoins).

L'adhésion au RESAH a un coût annuel de 600 € net de taxes, qui permet d'accéder à l'ensemble des marchés.

L'adhésion à un marché a également un coût unitaire et spécifique à celui-ci.

Une stratégie achat sera mise en place prochainement, permettant pour chaque marché d'identifier, techniquement et financièrement, le montage le plus approprié (centrale d'achat ou mise en concurrence par Grand Lac).

Il est à noter que les communes intéressées peuvent adhérer au RESAH directement. Le RESAH est ouvert aux pouvoirs adjudicateurs œuvrant dans les secteurs sanitaire, médico-social, social et aux collectivités territoriales.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'adhésion au Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH),
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires pour formaliser cette adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre,
- APPROUVE le versement d'une redevance annuelle conformément à la grille tarifaire présentée ci-dessus,
- APPROUVE l'inscription des crédits nécessaires sur les budgets correspondants de la collectivité,
- DONNE DELEGATION à Monsieur le Président pour signer les conventions de mise à disposition des marchés qui seront contractés avec cette centrale d'achat
- DONNE DELEGATION à Monsieur le Président pour signer les engagements de commandes auprès de la centrale d'achat RESAH conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, et prendre toutes les décisions afférentes.

Aix-les-Bains, le 9 décembre 2025

Le Président,  
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 45
- Présents et représentés : 52
- Votants : 52
- Pour : 52
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Délibération 13 : Adhésion à la centrale d'achat Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH)

**Date de transmission de l'acte :** 16/12/2025

**Date de réception de l'accusé de réception :** 16/12/2025

**Numéro de l'acte :** D5655 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20251209-D5655-DE

**Date de décision :** 09/12/2025

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :**

- 1. Commande Publique
- 1.1. Marchés publics
- 1.1.1. Délibérations
- 1.1.1.5. Autres

